

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Action sociale obligatoire - DE_046_2026

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Membres en exercice : 13

Présents : 12

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 09 octobre 2026

quinze octobre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance GEORGETTE TOUZY

Présents : STEPHANIE SALIES représentée par Therese DELMONT ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, Laurence BERTHOU, Alexandre VOLPILHAC, Melissa BOUTET, Julien JOANNY, Therese DELMONT, Francis CAMBON, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, Matthieu PIJOULAT, Marion CARRIERE

Représentés: STEPHANIE SALIES représentée par Therese DELMONT

Absents:

Excusés:

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu des demandes d'agents pour une prime de fin d'année. Cette prime n'étant pas possible à instaurer, Monsieur le Maire propose d'apporter un complément d'action sociale de fin d'année.

Après débat sur le montant, le Conseil Municipal décide d'augmenter le montant du chéquier Chèque Kdo Cantal de la CCI pour Noël :

- Pour les agents titulaires et stagiaires à hauteur de 100€ par an qui viendront se rajouter aux 200€ déjà versés, ce qui porte le montant versé à 300€ ;
- Cette décision d'augmentation vaudra pour les prochaines années.

Il est précisé que le versement de 200€ pour les vacances d'été reste inchangé ainsi que le versement pour les agents en CDD de droit public, au prorata du temps passé dans la collectivité à hauteur de 10€ par mois.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 16/10/26
et publication ou notification du 16/10/26

Le Maire,
A. DUJOLS

La secrétaire de séance,
GEORGETTE TOUZY



Le Maire,
A. DUJOLS



Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de réception de l'AR: 16/10/2026

015-211501754-DE_046_2026-DE
A G E D I